



**Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC
Section des Hauts-de-Seine**

SNUIPP92

*Céline Potvin
Secrétaire générale
Pascal Houdu
Secrétaire général adjoint*

Nanterre, le 2 octobre 2011

Monsieur ROSSELET
Inspecteur d'Académie
Directeur des Services départementaux
de l'Education Nationale
Centre administratif départemental
167/177, avenue Joliot-Curie
92013 Nanterre cedex

Objet : Situation des remplaçants ZIL et Brigades sur le département

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous avons été saisis par des collègues remplaçants (Zil et Brigade) inquiets de ne pas toucher leurs ISSR en cas de remplacement long. Le décret n° 89-825 du 9 novembre 1989 précise bien qu'il n'y a que dans le cas d'un remplacement pour toute la durée d'une année scolaire que cette indemnité n'est pas versée.

Il nous semble important de revenir sur le fait que le relèvement des taux journaliers en 1989, a contribué à valoriser la situation des titulaires remplaçants et ainsi améliorer la qualité du remplacement dans les écoles grâce à la stabilisation et la professionnalisation de ces personnels. Ceci explique le souci qu'avaient jusqu'alors les inspections de circonscription de permettre aux collègues de pouvoir bénéficier le plus souvent possible des ISSR. Nous demandons à ce que cette politique soit poursuivie.

D'autre part, nous ne comprenons pas la gestion qui est faite par vos services de l'utilisation des ZIL et des Brigades. En effet, comme nous l'avons déjà signalé à la secrétaire générale en début d'année, nous nous étonnons de constater que des ZIL puissent être placés sur des congés maternité alors que des brigades sont dans leur école de rattachement, sans remplacement prévu ou occupés sur des remplacements courts. Qu'en est-il de cette situation ?

S'il s'agit d'une décision départementale, celle-ci nous préoccupe fortement. Au 12 septembre, lorsque nous avons interrogé et alerté la secrétaire générale, nous étions inquiets quant aux moyens des circonscriptions pour assurer les remplacements courts. Aujourd'hui, nous constatons que dans un certain nombre de circonscriptions les congés courts ne sont plus remplacés ou presque.

Dans l'intérêt du service, nous demandons donc à ce que les congés longs soient assurés en priorité par des brigades, et non par des ZIL, comme cela s'est toujours fait dans notre département.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nos sincères salutations.

Céline POTVIN – Pascal HOUDU